

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [amelie-bertrand-ethier-cssda-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/51dfc8fc1a76204aca946bb8)
<https://www.cadre21.org/membres/51dfc8fc1a76204aca946bb8>

Date d'obtention : 2026-01-23 20:43:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, l'élève nous informe d'une situation. Dès que nous avons un doute raisonnable de croire qu'il s'agirait d'un sexto, nous devons remplir le questionnaire avec l'élève. À la lumière des informations, nous devons confisqué le cellulaire et continuer le protocole. Nous devons rencontrer tous les élèves individuellement qui ont été mentionné en remplissant le questionnaire avec eux. Chaque cellulaires sont confisqués et déposés dans un sac prévu à cet effet dans la trousse Sexto. Une fois les cellulaires récupérés et les fiches remplies, nous contactons le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est très important de protéger l'intégrité d'une personne et qu'il est important de rencontrer chacun des élèves mentionnés lors de la passation des questionnaires. Je comprends aussi qu'un parent d'élève doit être référer au service de police et de ne jamais prendre connaissance des images en question.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, c'est de confisquer le cellulaire et de devoir faire face à un élève qui refuse J'aurais des craintes que celui-ci puisse continuer le partage des images. Dans tous les cas, je communiquerais au service de police et mentionnerais le refus de l'élève à collaborer.